

## **L'INTERMÉDIAIRE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DANS LA GESTION DES PRÊTS, UNE NÉCESSITÉ ?**

Lors du Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, l'AÉLIÉS a tenu plusieurs rencontres afin d'évaluer l'efficacité et la nécessité des établissements financiers dans la gestion des prêts étudiants gouvernementaux. En effet, le modèle actuel de gestion des prêts et bourses implique un partenariat entre l'Aide financière aux études (AFE), les établissements financiers et les établissements d'enseignement. Le gouvernement du Québec, quant à lui, avance les fonds nécessaires à l'attribution de bourses, les établissements financiers octroient les montants liés aux prêts. Le gouvernement du Québec pourrait en effet prendre en charge la gestion des prêts étudiants lui-même.

### **ENJEU**

La principale problématique concernant la gestion des prêts réside dans la prise en charge des intérêts. Les montants associés à cette source de dépense sont directement versés aux établissements financiers partenaires, et leur coût est assumé, par l'intermédiaire de la fiscalité, par l'ensemble des contribuables québécois.

Conçue initialement pour permettre une plus grande accessibilité à l'éducation postsecondaire, l'entente avec les institutions financières comporte le risque de faire du remboursement des prêts un frein aux études prolongées. La nationalisation de l'AFE qui implique une substitution du gouvernement du Québec aux établissements financiers n'aurait pas l'avantage d'affranchir complètement le programme des fluctuations du marché, mais elle permettrait une gestion plus détachée des pressions économiques.

Une prise en charge de la gestion de prêts par l'État permettrait l'atteinte d'une plus grande efficacité, une optimisation des ressources tout en permettant de diminuer les coûts déboursés par les étudiant·e·s pour le paiement.

La nationalisation signifie que le gouvernement conserve ses rôles initiaux d'endosseur, mais qu'il devient également le créancier en créant un fonds dédié à l'aide financière aux études. Pour constituer ce fonds, l'État empruntera sur les marchés financiers, sans avoir recours aux institutions financières. Alors, plutôt que de rembourser les intérêts des prêts à ces institutions, il pourra directement réinvestir ces sommes dans le programme.

La nationalisation de l'AFE, en plus d'offrir un taux d'intérêt plus bas, pourra favoriser un remboursement des prêts et ainsi diminuer le nombre de mauvaises créances. Le recouvrement permettra donc de diminuer les dépenses du programme de prêts, ce qui est profitable pour tous les contribuables québécois.

Cette nationalisation se justifie à la fois au point de vue de l'équité intergénérationnelle, de l'autonomie financière et de la valorisation des institutions québécoises.

Les sommes que les contribuables québécois ont investies dans le paiement d'intérêts, qui sont de l'ordre de 1,7 G\$ depuis la création du programme, justifient à elles seules la nécessité d'une réflexion vaste sur la question de la gestion des prêts. À cela s'ajoute la relation de dépendance de l'AFE à l'égard du marché, qu'il a été possible d'observer notamment par l'intermédiaire de la hausse des taux en 2008-2009, c'est-à-dire au moment où le Québec connaît de l'incertitude économique.

